



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 8 décembre 2011, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, Adjoints, Mme BROUARD, Mme LOUPY, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD, Conseillers Municipaux.

Représentées :

M. GLATIGNY donne pouvoir à M. BOUSTIERE
Mme RENAULDON donne pouvoir à Mme
BROUARD

Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme
VARENNE
Mme YANALIOGLU donne pouvoir à M. LAMBERT

Absente : Mme TARANNE.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1 Orientations budgétaires 2012 – Budget eau & assainissement

Des travaux sont à prévoir en tout début d'année 2012, à savoir : le remplacement de canalisations d'eau potable et la création d'un réseau d'eaux pluviales place Vauban, rue du Château, rue Paul Eluard, place Casimir Petit-Jouvet et rue de la Genetière. Pour ce faire, les budgets eau & assainissement devront être votés en janvier 2012 avant le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations budgétaires des budgets eau et assainissement 2012.

Délibération n° 2 Ecritures comptables

Afin de rééquilibrer le budget et de ne pas avoir de dépassement de crédit sur certains comptes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits ci-après :

Budget «Hôtel Le Chêne Doré»

Compte Recettes	1328	9	100	=	+ 6 806 €
Compte Dépenses	2135	9	100	=	+ 6 806 €

Budget de la Ville de La Loupe

Compte Dépense	66111	01	11199	=	+ 500 €
Compte Dépense	666	01	51170	=	+ 600 €
Compte Recette	758	0	11199	=	+ 1 100 €
Compte Recette	1341	3	32199	=	+ 1 000 €
Compte Recette	1323	3	34199	=	+ 17 173 €

Compte Recette	10223	01	11199	=	+ 27 000 €
Compte Dépense	2128	8	52107	=	+ 45 193 €

Délibération n° 3
Participation à la visite du sénat - Encaissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autoriser le Maire à encaisser les chèques établis pour participation à la visite du Sénat pour un montant de 513 €.

Délibération n° 4
Opération urbaine de dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat – 2^{ème} tranche
Demande de subvention au titre du FISAC

La première tranche de l'opération de dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat va se terminer. Après un bilan intermédiaire plutôt positif, la deuxième tranche débutera courant 2012. Le montant de la deuxième tranche est estimé à :

Fonctionnement.....55 000.00 €
Investissement.....872 968.06 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter une subvention au titre du FISAC pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'opération urbaine de dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat.

Délibération n° 5
Contrat d'affermage du marché hebdomadaire

Suite à la consultation réalisée pour la gestion du marché hebdomadaire, la commission propose de retenir la SOMAREP (seul réponse à l'appel à candidature).

La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 et la redevance annuelle est fixée comme suit :

- Part fixe de 800 euros qui augmentera chaque année dans la même proportion que les droits de place
- Redevance complémentaire de 20% du résultat net.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec la SOMAREP pour une durée de 3 ans.

Délibération n° 9
Remplacement des menuiseries de l'aile arrière de la mairie - Demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement des fenêtres de l'aile arrière de la mairie. Au rez de chaussée sont situés les bureaux du CCAS, de la Police municipale et au 1^{er} étage, les bureaux des adjoints.

Ces travaux consistent au remplacement, dans un premier temps, des menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes.

Le montant estimé des travaux est de 10 087 € HT soit 12 064.05 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes (mairies) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :
Subvention Département (FDAIC) :.....3 026.00 € (30%)
Autofinancement :.....9 038.05 €
TOTAL.....12 064.05 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2012

Fin des travaux : juin 2012

Délibération n° 10

Aménagement de la salle des fêtes - Demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la salle des fêtes située place Vauban. Ces travaux consistent à l'isolation phonique des murs et à l'amélioration de la sonorisation et au remplacement des rideaux de scène.

Le montant estimé des travaux est de 28 912.28 € HT soit 34 579.09 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes (salles polyvalentes) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (FDAIC) :5 782.00 € (20%)

Autofinancement :28 797.09 €

TOTAL.....34 579.09 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2012

Fin des travaux : mai 2012

Délibération n° 11

Remplacement de menuiseries au château - Demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement de fenêtres au château. Ces locaux sont occupés en grande partie par l'école de musique.

Le montant estimé des travaux est de 36 101 € HT soit 43 176.80 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes (écoles de musique) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (FDAIC) :1 083.00 € (30%)

Autofinancement :42 093.80 €

TOTAL.....43 176.80 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juin 2012

Fin des travaux : juillet 2012

Délibération n° 12

Réaménagement de la place Vauban - Demande de subvention

Dans le cadre de l'aménagement du centre ville, la place Vauban est concernée par ces travaux. Le montant des travaux est de 310 478.82 € HT soit 371 332.66 € TTC, sans compter les travaux annexes, les réseaux d'assainissement et d'eaux, l'éclairage public et les espaces verts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes (voiries) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :
Subvention Département (FDAIC) :.....18 750.00 €
Autofinancement :.....352 582.66 €
TOTAL.....371 332.66 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : avril 2012
Fin des travaux : Novembre 2012

Délibération n° 13
Budget communal - Provisions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient que la somme de 20 000 euros inscrite en provisions au budget primitif 2011 est destinée à financer les gros travaux d'entretien à venir des bâtiments de la gendarmerie.

Délibération n° 14
Centre communal d'action sociale – Avance

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une avance de 4 000 euros au C.C.A.S qui a besoin de trésorerie pour des aides ponctuelles en attendant le versement de la subvention 2012.

Délibération n° 15
Réaménagement des espaces publics – Demande de subvention au SDE 28

La 2^{ème} tranche des travaux de réaménagement des espaces publics, qui doit débiter courant 2012, comprend la rénovation des installations d'éclairage public. Les rues concernées par ces travaux sont :

- Rue traversière et le square de la mairie.....6 135.64 € H.T.
- Place Vauban.....50 143.08 € H.T.
- Rue Paul Eluard.....6 135.64 € H.T.
- Place Casimir Petit-Jouvet.....25 627.23 € H.T.

Le montant des travaux d'éclairage public s'élève donc à 88 041.59 € H.T.

Il est également prévu le remplacement de foyers à vapeur de mercure dont l'arrêt de la commercialisation est prévu dès avril 2015. Le montant du devis est de 15 240 € H.T. pour 24 unités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au Syndicat Départemental d'Energie pour ces travaux.

PERSONNEL

Délibération n° 6
Tableau des effectifs au 31/12/2011

Après avis du Comité technique paritaire réuni le 13/12/2011, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
FILIERE ADMINISTRATIVE	
ATTACHE	1
REDACTEUR PRINCIPAL	1
REDACTEUR	1
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 1° CLASSE	1
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 2° CLASSE	1
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	2 dont 1 à 28/35
FILIERE POLICE	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
FILIERE TECHNIQUE	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	3 dont
	1 à 30.5/35
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	21 dont 7 à 35/35
	1 à 30,18/35
	1 à 30/35
	1 à 26/35
	1 à 24.70/35
	1 à 23/35
	1 à 22.10/35
	1 à 20.82/35
	1 à 15/35°
	1 à 16/35°
	1 à 8/35
	4 à 6.5/35
FILIERE SOCIALE	
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 1 à 28/35
FILIERE CULTURELLE	
PROF. TERR. ENS. ART.	1
ASS. TERR. SPE. ENS. ART.	3 dont
	1 à 5/20
	1 à 8/20
	1 à 10/20
ASS. TERR. ENS. ART.	8 dont
	1 à 9/20
	1 à 8/20
	1 à 6.25/20
	1 à 6/20
	1 à 4/20
	2 à 3/20
	1 à 1.5/20
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35
ADJOINT DU PATRIMOINE 2° CLASSE	1 à 6/35

DIVERS

Délibération n° 7

Charte régionale de développement durable – Accompagnement régional pour l'élaboration d'un programme d'actions

La Région Centre a adopté une charte régionale de développement durable. Elle souhaite poursuivre son action en accompagnant des communes dans la mise en œuvre d'agendas 21 locaux. Pour ce faire, elle a lancé un appel à candidature pour aider les collectivités dans cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la Région pour un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre d'un agenda 21 local.

<i>M. GERARD</i>	<i>M. MALBET</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. CORDIER</i>	<i>M. THOMAS</i>
<i>M. GEORGES</i>	<i>Mme BRANDELON</i>	<i>Mme BROUARD</i>	<i>Mme LOUPY</i>	<i>M. LAFOY</i>
<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>Mme POUSSIN</i>	<i>Mme WAGNER</i>	<i>Mme BARBE</i>
<i>M. JEROME</i>	<i>Mme GUITTET</i>	<i>Mme CHRISTMANN</i>	<i>Mme LEPARQ</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>
<i>M. PENEAU</i>	<i>Mme GOUSSARD</i>			